

**N° 33**

20 SEPT.  
2007  
hebdomadaire  
Page 1957  
à 1992

*Le*

**BO**

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET  
DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère  
éducation  
nationale



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## ORGANISATION GÉNÉRALE

- 1961 **Commission générale de terminologie et de néologie**  
(RLR : 104-7)  
Vocabulaire de la culture.  
Liste du 16-2-2007. JO du 16-2-2007 (NOR : CTNX0709974X)
- 1961 **Commission générale de terminologie et de néologie**  
(RLR : 104-7)  
Vocabulaire de l'informatique.  
Liste du 20-4-2007. JO du 20-4-2007 (NOR : CTNX0710138K)
- 1967 **Commission générale de terminologie et de néologie**  
(RLR : 104-7)  
Vocabulaire de l'informatique.  
Liste du 2-5-2007. JO du 2-5-2007 (NOR : CTNX0710206X)
- 1967 **Commission générale de terminologie et de néologie**  
(RLR : 104-7)  
Vocabulaire de la communication.  
Liste du 2-5-2007. JO du 2-5-2007 (NOR : CTNX0710205X)
- 1968 **Commission générale de terminologie et de néologie**  
(RLR : 104-7)  
Recommandation sur les équivalents français à donner au terme  
"travel retail".  
Recommandation du 7-6-2007. JO du 7-6-2007  
(NOR : CTNX0710301X)
- 1968 **Commission générale de terminologie et de néologie**  
(RLR : 104-7)  
Vocabulaire de l'internet.  
Liste du 7-6-2007. JO du 7-6-2007 (NOR : CTNX0710300K)
- 1970 **Commission générale de terminologie et de néologie**  
(RLR : 104-7)  
Vocabulaire des transports et de la culture.  
Liste du 7-6-2007. JO du 7-6-2007 (NOR : CTNX0710299K)
- 1971 **Commission générale de terminologie et de néologie**  
(RLR : 104-7)  
Vocabulaire des transports.  
Liste du 10-6-2007. JO du 10-6-2007 (NOR : CTNX0710379K)
- 1976 **Commission générale de terminologie et de néologie**  
(RLR : 104-7)  
Vocabulaire de l'économie et des finances.  
Liste du 12-6-2007. JO du 12-6-2007 (NOR : CTNX0710409X)
- 1978 **Commission générale de terminologie et de néologie**  
(RLR : 104-7)  
Vocabulaire de l'éducation.  
Liste du 16-6-2007. JO du 16-6-2007 (NOR : CTNX0710380K)

---

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

- 1980 **Bourses** (RLR : 452-0)  
Taux des bourses d'enseignement supérieur du MESR -  
année 2007-2008.  
A. du 4-7-2007. JO du 8-8-2007 (NOR : ESRS0760602A)
- 1981 **Bourses** (RLR : 452-0)  
Plafonds de ressources relatifs aux bourses d'enseignement  
supérieur du MESR - année 2007-2008.  
A. du 4-7-2007. JO du 8-8-2007 (NOR : ESRS0760620A)
- 1982 **Brevet de technicien supérieur** (RLR : 544-4b)  
BTS "bioanalyses et contrôles".  
A. du 2-7-2007. JO du 7-8-2007 (NOR : ESRS0757157A)

---

## PERSONNELS

- 1983 **Inspections générales** (RLR : 630-1 ; 630-2)  
Lettre de mission pour l'année scolaire et universitaire 2007-2008.  
Lettre du 10-9-2007 (NOR : MENB0701614Y)
- 1985 **Éducation adaptée et spécialisée** (RLR : 721-3)  
Stage de préparation au diplôme de directeur d'établissements  
d'enseignement adapté et spécialisé (DDEEAS) - année 2008-2009.  
N.S. n° 2007-145 du 5-9-2007 (NOR : MENE0701606N)
- 1988 **Comité central d'hygiène et de sécurité** (RLR : 610-8)  
CCHS ministériel compétent pour l'enseignement scolaire.  
Réunion du 12-6-2007 (NOR : MENH0701586X)

---

## MOUVEMENT DU PERSONNEL

- 1989 **Nominations**  
Assesseurs du doyen de l'IGEN.  
A. du 4-9-2007 (NOR : MENI0701615A)
- 1989 **Nomination**  
Directeur du CRDP de l'académie de Limoges.  
A. du 24-8-2007 (NOR : MEND0701594A)
- 1989 **Nominations**  
Commission nationale du diplôme initial de langue française  
et jury national du diplôme initial de langue française.  
A. du 1-8-2007. JO du 7-9-2007 (NOR : MENE0759655A)
- 1990 **Nominations**  
Accès à la hors-classe des IA-IPR - année 2007.  
A. du 30-8-2007 (NOR : MEND0701617A)

1990

**Nomination**

Agent coordonnateur du réseau des agents chargés des fonctions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité dans les établissements publics d'enseignement supérieur ou à caractère scientifique et technologique.

A. du 24-8-2007 (NOR : ESRH0700162A)

**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

1991

**Vacance de poste**

Professeur d'université à l'université de la Sarre.

Avis du 13-9-2007 (NOR : ESRC0700169V)

**Bulletin d'abonnement**

Oui, je m'abonne au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour un an.

BON À RETOURNER À : Agence comptable abonnement, @4 Téléport 1, BP 80158, 86961 Futuroscope cedex

PRODUCTION	CODE	QUANTITÉ	MÉTROPOLE DOM-TOM	ÉTRANGER		TOTAL
				AVION	SURFACE	
B.O.	1		84 €	140 €	118 €	

Tarifs valables jusqu'au 31-7-2008

Nom, prénom (écrire en majuscules)

\_\_\_\_\_

Établissement (facultatif)

\_\_\_\_\_

N° Rue, voie, boîte postale

\_\_\_\_\_

Localité

\_\_\_\_\_

Code postal Bureau distributeur

Merci de nous indiquer le n° de RNE de votre établissement

\_\_\_\_\_

**Règlement à la commande :**

par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'agent comptable du CNDP

par mandat administratif à l'ordre de l'agent comptable du CNDP :  
Trésorerie générale de la Vienne  
Code guichet 86000  
N° de compte 00001003010  
Clé Rib : 68

Nom de l'organisme payeur

N° de compte ou CCP

Relations abonnés : 03 44 62 43 98  
Télécopie : 03 44 12 57 70

**Ne pas utiliser ce coupon en cas de réabonnement, un formulaire spécial vous sera adressé**



**Directrice de la publication :** Véronique Mély - **Directrice de la rédaction :** Nicole Krasnopolski - **Rédacteur en chef :** Jacques Aranas - **Rédactrice en chef adjointe :** Laurence Martin - **Rédacteur en chef adjoint (Textes réglementaires) :** Hervé Célestin - **Secrétaire générale de la rédaction :** Monique Hubert - **Secrétaire générale adjointe de la rédaction :** Jocelyne Dayné - **Chef-maquetiste :** Bruno Lefebvre - **Maquetistes :** Laurette Adolphe-Pierre, Béatrice Heuline, Eric Murail, Karin Olivier, Pauline Ranck ● **RÉDACTION ET RÉALISATION :** Délégation à la communication, bureau de l'édition, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP, tél. 01 55 55 34 50, fax 01 55 55 29 47 ● **DIFFUSION ET ABONNEMENT :** SCÉREN CNDP, Agence comptable abonnement, @4 Téléport 1, BP 80158, 86961 Futuroscope cedex, tél. 03 44 62 43 98, fax 03 44 12 57 70, mél. : abonnement@cndp.fr ● **Le B.O.** est une publication du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

# ORGANISATION GÉNÉRALE

## COMMISSION GÉNÉRALE DE TERMINOLOGIE ET DE NÉOLOGIE

NOR : CTNX0709974X  
RLR : 104-7

Liste du 16-2-2007  
JO du 16-2-2007

MCC

### Vocabulaire de la culture

#### salle d'époque

Domaine : Muséologie.

Définition : Espace réunissant un ensemble d'éléments destinés à reconstituer un décor typique d'un moment dans l'histoire du goût.  
Équivalent étranger : period room.

## COMMISSION GÉNÉRALE DE TERMINOLOGIE ET DE NÉOLOGIE

NOR : CTNX0710138K  
RLR : 104-7

Liste du 20-4-2007  
JO du 20-4-2007

MCC

### Vocabulaire de l'informatique

#### I - Termes et définitions

#### antémémoire, n.f.

Domaine : Informatique.

Synonyme : mémoire cache.

Définition : Mémoire très rapide, intercalée entre le processeur et la mémoire principale, que l'ordinateur consulte avant d'interroger la mémoire principale et qui, fournissant les parties de programme et les données les plus utilisées dans le traitement en cours, permet de réduire la durée de celui-ci.

Note : La capacité de l'antémémoire est un des éléments déterminants de la puissance de l'ordinateur.

Voir aussi : cache.

Équivalent étranger : cache memory, cache storage.

Attention : Cette publication annule et remplace celle des termes "mémoire d'accès rapide" et "antémémoire" au Journal officiel du 22 septembre 2000.

#### cache, n.m.

Domaine : Informatique.

Définition : Mémoire ou partie de mémoire dans laquelle sont stockés de façon temporaire les données ou les programmes les plus fréquemment ou les plus récemment utilisés, que l'ordinateur peut interroger afin de réduire les temps de réponse.

Note : Parmi les caches les plus utilisés, on trouve les antémémoires ou mémoires caches, les caches situés sur disque, ceux destinés à améliorer les performances des disques eux-mêmes (cache-disque), ainsi que des zones de la mémoire principale qu'occupent certains logiciels.

Équivalent étranger : cache.

#### cache-disque, n.m.

Domaine : Informatique.

Définition : Cache, intercalé entre le processeur et le disque, qui évite une lecture sur le disque auquel l'accès serait plus lent.

Voir aussi : cache.

Équivalent étranger : disk cache.

#### cache-toile, n.m.

Domaine : Informatique.

Définition : Cache qui contient temporairement une copie des documents consultés récemment et qui permet à l'utilisateur d'en disposer sans

qu'il soit nécessaire de procéder à une nouvelle recherche sur la toile.

Note : On dit que les documents concernés sont "mis en cache".

Voir aussi : cache.

Équivalent étranger : web cache.

### **centre d'assistance**

Domaine : Informatique.

Définition : Service chargé de répondre aux demandes d'assistance émanant des utilisateurs de produits ou de services.

Note : Suivant le degré d'urgence et le niveau de difficulté, le centre d'assistance peut apporter une réponse, donner un conseil, transmettre le problème à un spécialiste.

Voir aussi : numéro d'urgence, téléassistance.

Équivalent étranger : help desk.

### **entrepôt de données**

Domaine : Informatique.

Définition : Ensemble de données collectées dans une entreprise ou un organisme pour être exploitées par des outils d'aide à la décision.

Équivalent étranger : data warehouse.

### **fournisseur d'applications en ligne**

Domaine : Informatique.

Synonyme : fournisseur de services d'applications.

Définition : Prestataire qui offre à plusieurs clients la possibilité d'utiliser la même application informatique à travers un réseau de télécommunication afin d'en répartir le coût.

Équivalent étranger : application service provider (ASP).

### **fournisseur de services d'applications**

Domaine : Informatique.

Voir : fournisseur d'applications en ligne.

### **gant numérique**

Domaine : Informatique.

Définition : Gant muni de capteurs destinés à convertir les mouvements de la main et des doigts en signaux utilisables par un ordinateur pour l'analyse de gestes ou l'action dans un environnement de synthèse.

Équivalent étranger : data glove.

### **gérance de l'informatique**

Domaine : Informatique.

Définition : Prise en charge contractuelle de tout ou partie de la gestion d'un système d'information d'un organisme par un prestataire extérieur.

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme "infogérance", qui n'est pas recommandé.

Équivalent étranger : facilities management.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 10 octobre 1998.

### **implémenter**, v. (langage professionnel)

Domaine : Informatique.

Définition : Effectuer l'ensemble des opérations qui permettent de définir un projet et de le réaliser, de l'analyse du besoin à l'installation et la mise en service du système ou du produit.

Voir aussi : implanter.

Équivalent étranger : implement (to).

### **interface**, n.f.

Domaine : Informatique-Télécommunications.

Définition : Limite physique ou théorique entre deux systèmes matériels ou logiciels, entre deux parties d'un système ou entre l'utilisateur et sa machine, où s'appliquent les règles et conventions régissant leur interaction ; par extension, l'ensemble de ces règles et conventions.

Note : Les règles et conventions concernent notamment des caractéristiques physiques (mécaniques, électriques, optiques...), des caractéristiques de signaux, des caractéristiques sémantiques ou fonctionnelles, des échanges d'information.

Équivalent étranger : interface.

### **logiciel d'enseignement**

Domaine : Informatique.

Voir : logiciel éducatif.

Attention : Cette publication annule et remplace celle des termes "logiciel pédagogique" et "logiciel éducatif" au Journal officiel du 22 septembre 2000.

### **logiciel de traitement de texte**

Forme abrégée : traitement de texte.

Domaine : Informatique.

Définition : Logiciel permettant de créer, de modifier et de mettre en forme des documents en vue de les conserver, de les transmettre ou de les imprimer.

Note :

1. Au sens strict, l'expression "traitement de texte" désigne l'action de créer et de manipuler des documents. Dans l'usage courant, cette expression désigne aussi le logiciel.

2. On trouve parfois, dans le langage professionnel, le terme “texteur”, qui n’est pas recommandé. Voir aussi : traitement de texte.

Équivalent étranger : word processor.

**logiciel éducatif**

Domaine : Informatique.

Synonyme : logiciel d’enseignement.

Définition : Logiciel d’aide à l’acquisition de connaissances ou de compétences.

Note :

1. Un logiciel éducatif peut comporter un module de contrôle des connaissances acquises par l’utilisateur.

2. On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme “didacticiel”.

Équivalent étranger : educational software.

**Attention :** Cette publication **annule et remplace** celle des termes “logiciel pédagogique” et “logiciel éducatif” au Journal officiel du 22 septembre 2000.

**logiciel gratuit**

Domaine : Informatique.

Définition : Logiciel que l’auteur met à la disposition des utilisateurs sans exiger de rémunération, mais en conservant l’intégralité de ses droits.

Équivalent étranger : freeware.

**logiciel libre**

Domaine : Informatique.

Définition : Logiciel distribué avec l’intégralité de ses programmes-sources, afin que l’ensemble des utilisateurs qui l’emploient, puissent l’enrichir et le redistribuer à leur tour.

Note : Un logiciel libre n’est pas nécessairement gratuit et les droits de la chaîne des auteurs sont préservés.

Équivalent étranger : free software, open source software.

**macrocommande**, n.f.

Domaine : Informatique.

Voir : script.

**mémoire cache**

Domaine : Informatique.

Voir : antémémoire.

**Attention :** Cette publication **annule et remplace** celle des termes “mémoire d’accès rapide” et “antémémoire” au Journal officiel du 22 septembre 2000.

**modèle**, n.m.

Domaine : Informatique.

Définition : Descriptif des propriétés communes à certains objets informatiques, qui peut servir de cadre de référence pour la création d’objets de même nature, notamment des documents.

Note :

1. Les éditeurs de logiciels fournissent souvent des modèles pour faciliter l’utilisation de leurs produits, par exemple : un prototype de facture dans un logiciel de traitement de texte, ou bien une déclaration-type d’ajout d’utilisateurs dans un outil de gestion de réseau.

2. Un modèle général peut servir à créer d’autres modèles, répondant à des usages spécifiques.

Équivalent étranger : template.

**réalité de synthèse**

Domaine : Informatique.

Définition : Environnement créé à l’aide d’un ordinateur et donnant à l’utilisateur la sensation d’être immergé dans un univers artificiel.

Note :

1. La création d’une réalité de synthèse nécessite des dispositifs d’entrée-sortie particuliers tels des gants numériques, un visiocasque, un système de restitution sonore évolué, etc., associés à des logiciels graphiques tridimensionnels.

2. On trouve aussi, dans l’usage courant, la locution “réalité virtuelle”, qui n’est pas recommandée.

Équivalent étranger : virtual reality.

**recherche en texte intégral**

Domaine : Informatique.

Définition : Recherche de mots, de phrases ou d’une chaîne de caractères quelconque dans un ensemble de documents, s’appuyant sur une exploration systématique de la totalité de cet ensemble.

Note : La recherche en texte intégral peut s’effectuer aussi bien dans le document original que sur un résumé ou un document dérivé, tel que notice ou table des matières, et elle ne porte pas seulement sur un ensemble restreint de mots clés.

Équivalent étranger : full-text search.

**relationnel**, - elle, adj.

Domaine : Informatique.

Définition : Se dit d’une base de données construite sur un modèle fondé sur la théorie mathématique des relations.

Note : Dans ce modèle, dit “relationnel”, les

données sont stockées en tables structurées sous une forme qui facilite les manipulations et permet d'éviter la redondance de l'information que l'on rencontre dans des modèles plus anciens.

Équivalent étranger : relational.

**réseautique**, n.f.

Domaine : Informatique-Télécommunications.

Définition : Ensemble des activités et des techniques destinées à créer, gérer, exploiter et utiliser des réseaux de télécommunication ou des réseaux d'ordinateurs.

Équivalent étranger : networking.

**Attention** : Cette publication **annule** et **remplace** celle du terme "mise en réseau" au Journal officiel du 10 octobre 1998.

**script**, n.m.

Domaine : Informatique.

Synonyme : macrocommande, n.f.

Définition : Programme constitué d'une suite de commandes dispensant l'utilisateur de les saisir, et permettant d'effectuer une fonction particulière ou de contribuer à l'exécution d'un autre programme.

Note :

1. Un script peut être notamment un programme associé à un document décrit à l'aide d'un langage de balisage et destiné à améliorer l'interactivité.

2. Le terme "macrocommande" est souvent abrégé en "macro", n.f.

Équivalent étranger : macro, macrocommand, script.

**serveur**, n.m.

Domaine : Informatique.

Définition : Matériel, logiciel ou système informatique destiné à fournir un service déterminé à d'autres systèmes informatiques ou à des utilisateurs connectés sur un réseau.

Note : Exemples : serveur de bases de données, serveur d'impression, serveur de messagerie.

Équivalent étranger : server.

**Attention** : Cette publication **annule** et **remplace** celle du Journal officiel du 16 mars 1999 et du Journal officiel du 22 septembre 2000.

**surcadencer**, v.

Domaine : Informatique.

Définition : Faire fonctionner un processeur à une cadence supérieure à celle pour laquelle il a été initialement conçu, afin d'en améliorer les performances.

Équivalent étranger : overclock (to).

**tutoriel**, n.m.

Domaine : Informatique.

Définition : Guide d'initiation et d'aide à l'utilisation d'un produit ou d'un service informatique.

Équivalent étranger : tutorial.



## II - Table d'équivalence

### A - Termes étrangers

<b>TERME ÉTRANGER (1)</b>	<b>DOMAINE/SOUS-DOMAINE</b>	<b>ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)</b>
application service provider (ASP)	Informatique	fournisseur d'applications en ligne, fournisseur de services d'applications
cache	Informatique	cache, n.m.
cache memory, cache storage	Informatique	antémémoire, n.f., mémoire cache
data glove	Informatique	gant numérique
data warehouse	Informatique	entrepôt de données
disk cache	Informatique	cache-disque, n.m.
educational software	Informatique	logiciel éducatif, logiciel d'enseignement.
facilities management	Informatique	gérance de l'informatique
free software, open source software	Informatique	logiciel libre
freeware	Informatique	logiciel gratuit
full-text search	Informatique	recherche en texte intégral
help desk	Informatique	centre d'assistance
implement (to)	Informatique	implémenter, v. (langage professionnel)
interface	Informatique-Télécommunications	interface, n.f.
label	Informatique	étiquette, n.f.
macro, macrocommand, script	Informatique	script, n.m., macrocommande, n.f.
mailing list	Informatique	liste de diffusion
networking	Informatique-Télécommunications	réseautique, n.f.
open source software, free software	Informatique	logiciel libre
overclock (to)	Informatique	surcadencer, v.
relational	Informatique	relationnel, - elle, adj.
script, macro, macrocommand	Informatique	script, n.m., macrocommande, n.f.
server	Informatique	serveur, n.m.
template	Informatique	modèle, n.m.
tutorial	Informatique	tutoriel, n.m.
virtual reality	Informatique	réalité de synthèse
web cache	Informatique	cache-toile, n.m.
word processor	Informatique	logiciel de traitement de texte, traitement de texte

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.

(2) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

## B - Termes français

<b>TERME FRANÇAIS (1)</b>	<b>DOMAINE/SOUS-DOMAINE</b>	<b>ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2)</b>
antémémoire, n.f., mémoire cache	Informatique	cache memory, cache storage
cache, n.m.	Informatique	cache
cache-disque, n.m.	Informatique	disk cache
cache-toile, n.m.	Informatique	web cache
centre d'assistance	Informatique	help desk
entrepôt de données	Informatique	data warehouse
étiquette, n.f.	Informatique	label
fournisseur d'applications en ligne, fournisseur de services d'applications	Informatique	application service provider (ASP)
gant numérique	Informatique	data glove
gérance de l'informatique	Informatique	facilities management
implémenter, v. (langage professionnel)	Informatique	implement (to)
interface, n.f.	Informatique-Télécommunications	interface
liste de diffusion	Informatique	mailing list
logiciel d'enseignement, logiciel éducatif	Informatique	educational software
logiciel de traitement de texte, traitement de texte	Informatique	word processor
logiciel éducatif, logiciel d'enseignement	Informatique	educational software
logiciel gratuit	Informatique	freeware
logiciel libre	Informatique	free software, open source software
macrocommande, n.f., script, n.m.	Informatique	macro, macrocommand, script
mémoire cache, antémémoire, n.f.	Informatique	cache memory, cache storage
modèle, n.m.	Informatique	template
réalité de synthèse	Informatique	virtual reality
recherche en texte intégral	Informatique	full-text search
relationnel, - elle, adj.	Informatique	relational
réseautique, n.f.	Informatique-Télécommunications	networking
script, n.m., macrocommande, n.f.	Informatique	macro, macrocommand, script
serveur, n.m.	Informatique	server
surcadencer, v.	Informatique	overclock (to)
traitement de texte, logiciel de traitement de texte	Informatique	word processor
tutoriel, n.m.	Informatique	tutorial

(1) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

COMMISSION GÉNÉRALE DE  
TERMINOLOGIE ET DE NÉOLOGIENOR : CTNX0710206X  
RLR : 104-7LISTE DU 2-5-2007  
JO DU 2-5-2007

MCC

**V**ocabulaire de l'informatique**I - Termes et définitions****compresser**, v.

Domaine : Informatique.

Définition : Diminuer la taille d'un ou de plusieurs fichiers au moyen d'un algorithme permettant leur restitution à l'identique, en vue de les stocker ou de les transférer.

Équivalent étranger : compress (to), zip (to).

**macro-instruction**, n.f.

Domaine : Informatique.

Définition : Instruction écrite dans un langage de programmation, qui peut se substituer à une suite d'instructions dans ce même langage et dispense l'utilisateur de la saisir.

Note : Le terme "macro-instruction" est souvent abrégé en "macro", n.f.

Équivalent étranger : macro, macroinstruction.

**prêt à l'emploi**, loc.adj.

Domaine : Audiovisuel-Informatique.

Définition : Se dit d'un équipement électronique utilisable dès sa connexion.

Équivalent étranger : plug-and-play (PnP).

**II - Table d'équivalence****A - Termes étrangers**

TERME ÉTRANGER (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)
compress (to), zip (to)	Informatique	compresser, v.
forward (to)	Informatique	transférer, v.
macro, macroinstruction	Informatique	macro-instruction, n.f.
plug-and-play (PnP)	Audiovisuel-Informatique	prêt à l'emploi, loc.adj.
zip (to), compress (to)	Informatique	compresser, v.

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.

(2) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

**B - Termes français**

TERME FRANÇAIS (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2)
compresser, v.	Informatique	compress (to), zip (to)
macro-instruction, n.f.	Informatique	macro, macroinstruction
prêt à l'emploi, loc.adj.	Audiovisuel-Informatique	plug-and-play (PnP)
transférer, v.	Informatique	forward (to)

(1) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

COMMISSION GÉNÉRALE DE  
TERMINOLOGIE ET DE NÉOLOGIENOR : CTNX0710205X  
RLR : 104-7LISTE DU 2-5-2007  
JO DU 2-5-2007

MCC

**V**ocabulaire de  
la communication**journaliste embarqué**

Domaine : Communication-Défense/Opérations.

Définition : Journaliste intégré, sur la base d'un accord contractuel, à une unité combattante en opération.

Équivalent étranger : embedded journalist, embedded reporter.

**COMMISSION GÉNÉRALE DE  
TERMINOLOGIE ET DE NÉOLOGIE**

NOR : CTNX0710301X  
RLR : 104-7

RECOMMANDATION  
DU 7-6-2007  
JO DU 7-6-2007

MCC

## Recommandation sur les équivalents français à donner au terme “travel retail”

### Commerce de passage

L'industrie du voyage a entraîné le développement d'une forme particulière de commerce qui se traduit par l'implantation de boutiques dans les lieux de passage ou de concentration des voyageurs : aéroports, gares...

Simultanément et de façon similaire, on assiste à la multiplication des points de vente situés sur le trajet quotidien des citoyens, entre travail et domicile.

Bien qu'on puisse envisager des désignations variées telles *commerce de transit, d'itinéraire*

*ou de trajet*, cette forme de commerce de détail, que l'anglais nomme “travel retail”, peut être dans tous les cas désignée en français par le terme **commerce de passage**.

Pour ce qui est des points de vente eux-mêmes, il est possible de recourir, suivant les types de commerce et leur lieu d'implantation, à des formules variées telles que *magasin, boutique, kiosque, borne... de gare, d'aéroport, de bord, d'escale, de station-service, de métro...*

La Commission générale de terminologie et de néologie recommande donc de désigner chaque point de vente par le terme le mieux approprié, en fonction de sa configuration et de son emplacement, et surtout de recourir au terme **commerce de passage** en lieu et place de “travel retail”.

**COMMISSION GÉNÉRALE DE  
TERMINOLOGIE ET DE NÉOLOGIE**

NOR : CTNX0710300K  
RLR : 104-7

Liste du 7-6-2007  
JO du 7-6-2007

MCC

## Vocabulaire de l'internet

### I - Termes et définitions

**assistant**, n.m.

Domaine : Informatique/Internet.

Définition : Programme d'aide intégré à un logiciel, qui guide l'utilisateur dans l'exécution de certaines tâches.

Équivalent étranger : wizard.

**grille informatique**

Domaine : Informatique/Internet.

Définition : Réseau constitué d'un grand nombre d'ordinateurs interconnectés dont les ressources sont exploitées de façon à disposer, à moindre coût, d'une capacité de traitement importante.

Note :

1. Chaque ordinateur effectue séparément les traitements qui lui sont demandés par un serveur et renvoie les résultats qui sont intégrés à d'autres. Les ordinateurs peuvent être reliés au moyen de l'internet ou appartenir au réseau d'un même organisme, d'une même entreprise.
2. On trouve aussi le terme “grille de calcul”.

3. L'exploitation d'une grille informatique est désignée par le terme “informatique en grille” (en anglais : grid computing ou distributed computing).

Équivalent étranger : computational grid, computing grid, grid.

**lien**, n.m.

Domaine : Informatique/Internet.

Définition : Connexion prévue par le concepteur d'une application informatique pour relier des programmes, des parties de programmes, des données, des documents, des sites ou des pages sur la toile.

Équivalent étranger : link, linkage.

**logiciel espion**

Domaine : Informatique/Internet.

Définition : Logiciel destiné à collecter et à transmettre à des tiers, à l'insu de l'utilisateur, des données le concernant ou des informations relatives au système qu'il utilise.

Équivalent étranger : spyware.

**logiciel publicitaire**

Domaine : Informatique/Internet.

Définition : Logiciel qui affiche des annonces

publicitaires sur l'écran d'un ordinateur et qui transmet à son éditeur des renseignements permettant d'adapter ces annonces au profil de l'utilisateur.

Note :

1. Le logiciel publicitaire est souvent intégré ou associé à un logiciel gratuit ou à un logiciel à contribution ayant un objet différent.

2. En raison de l'incertitude sur la nature des informations transmises, les logiciels publicitaires sont souvent assimilés à des logiciels espions.

Voir aussi : logiciel espion.

Équivalent étranger : advertising software, adware.

**publier**, v.

Domaine : Informatique/Internet.

Définition : Introduire un article ou une contribution sur un forum ou dans un groupe de discussion.

Équivalent étranger : post (to).

**syndication**, n.f.

Domaine : Informatique/Internet.

Définition : Regroupement automatisé de

certaines données disponibles dans un ensemble de sites, au fur et à mesure de leur mise à jour.

Équivalent étranger : syndication.

**tatouage numérique**

Domaine : Audiovisuel-Informatique/Internet.

Définition : Insertion, dans un document audiovisuel numérique, d'une marque ou d'un message non perceptible, robuste et indélébile ; par extension, la marque ou le message inséré.

Note : Une application usuelle du tatouage numérique est l'insertion d'une signature identifiant l'origine du document ou son ayant droit.

Équivalent étranger : digital tattoo (marque), digital tattooing, watermark (marque), watermarking.

**toile sémantique**

Domaine : Informatique/Internet.

Définition : Partie enrichie de la toile, dans laquelle la recherche de l'information peut être facilitée grâce à une indexation automatisée et structurée du contenu et des liens.

Équivalent étranger : semantic web.

## II - Table d'équivalence

### A - Termes étrangers

TERME ÉTRANGER (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)
advertising software, adware	Informatique/Internet	logiciel publicitaire
computational grid, computing grid, grid	Informatique/Internet	grille informatique
digital tattoo (marque), digital tattooing, watermark (marque), watermarking	Audiovisuel-Informatique/Internet	tatouage numérique
grid, computational grid, computing grid	Informatique/Internet	grille informatique
link, linkage	Informatique/Internet	lien, n.m.
post (to)	Informatique/Internet	publier, v.
semantic web	Informatique/Internet	toile sémantique
spyware	Informatique/Internet	logiciel espion
syndication	Informatique/Internet	syndication, n.f.
watermark (marque), digital tattoo (marque), digital tattooing, watermarking	Audiovisuel-Informatique/Internet	tatouage numérique
wizard	Informatique/Internet	assistant, n.m.

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.

(2) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

## B - Termes français

TERME FRANÇAIS (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2)
assistant, n.m.	Informatique/Internet	wizard
grille informatique	Informatique/Internet	computational grid, computing grid, grid
lien, n.m.	Informatique/Internet	link, linkage
logiciel espion	Informatique/Internet	spyware
logiciel publicitaire	Informatique/Internet	advertising software, adware
publier, v.	Informatique/Internet	post (to)
syndication, n.f.	Informatique/Internet	syndication
tatouage numérique	Audiovisuel- Informatique/Internet	digital tattoo (marque), digital tattooing, watermark (marque), watermarking
toile sémantique	Informatique/Internet	semantic web

(1) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).  
(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

**COMMISSION GÉNÉRALE DE  
TERMINOLOGIE ET DE NÉOLOGIE**

NOR : CTNX0710299K  
RLR : 104-7

LISTE DU 7-6-2007  
JO DU 7-6-2007

MCC

# Vocabulaire des transports et de la culture

## Vocabulaire des transports

### compagnie à bas prix

Domaine : Tourisme-Transports/Transport aérien.

Définition : Compagnie aérienne dont l'offre commerciale repose principalement sur les tarifs les plus bas possible, obtenus en réduisant les coûts d'exploitation, notamment ceux qui sont liés aux conditions d'utilisation des appareils et aux services proposés aux passagers.

Note : On trouve aussi le terme "compagnie à bas coûts".

Équivalent étranger : low cost airline, low cost company, low fare airline.

## Vocabulaire de la culture

### I - Termes et définitions

#### époque (d'), loc.adj.

Domaine : Culture-Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Se dit d'un objet, autrefois en usage, qui revient au goût du jour.

Équivalent étranger : vintage.

#### rétro, adj.inv.

Domaine : Culture-Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Se dit d'un objet qui imite un style passé ou une mode révolue.

Note : On dit aussi "à l'ancienne".

Équivalent étranger : vintage.

#### tirage d'époque

Domaine : Photographie.

Définition : Photographie dont le tirage est contemporain de la prise de vue.

Équivalent étranger : vintage, vintage print.

## II - Table d'équivalence

### A - Termes étrangers

TERME ÉTRANGER (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)
vintage	Culture-Économie et gestion d'entreprise	époque (d'), loc.adj.
vintage	Culture-Économie et gestion d'entreprise	rétro, adj.inv.
vintage, vintage print	Photographie	tirage d'époque
<i>(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.</i>		
<i>(2) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).</i>		

### B - Termes français

TERME FRANÇAIS (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2)
époque (d'), loc.adj.	Culture-Économie et gestion d'entreprise	vintage
rétro, adj.inv.	Culture-Économie et gestion d'entreprise	vintage
tirage d'époque	Photographie	vintage, vintage print
<i>(1) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).</i>		
<i>(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.</i>		

**COMMISSION GÉNÉRALE DE TERMINOLOGIE ET DE NÉOLOGIE**

NOR : CTNX0710379K  
RLR : 104-7

LISTE DU 10-6-2007  
JO DU 10-6-2007

MCC

# Vocabulaire des transports

## I - Termes et définitions

**balise**, n.f.

Domaine : Transports/Transport terrestre.

Définition : Dispositif radioélectrique fixe de télécommunication à faible distance avec des véhicules.

Note :

1. La communication s'établit à la suite d'une interrogation provenant, selon le système, soit de la balise soit du véhicule.

2. Les informations transmises aux véhicules concernent par exemple le trafic à proximité, et celles reçues des véhicules permettent notamment leur identification.

Équivalent étranger : beacon.

**Attention** : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 22 septembre 2000.

### 1. chef de bord

Domaine : Transports/Transport ferroviaire.

Définition : Personne responsable, à bord d'un train, de la sécurité et des services proposés aux voyageurs.

Équivalent étranger : train manager.

### 2. chef de bord

Domaine : Sports-Transports/Plaisance.

Définition : Personne responsable du pilotage d'un navire.

Équivalent admis : skipper.

Équivalent étranger : captain.

### contrôle en vol

Domaine : Aéronautique-Transports/Transport aérien.

Définition : Vérification en vol, par un avion spécialement équipé, du bon fonctionnement des systèmes de navigation au sol ou par satellite.

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme "calibration".

Équivalent étranger : flight inspection.

**embranchement particulier**

Domaine : Transports/Transport ferroviaire.

Définition : Voie ou ensemble de voies privées raccordées à un réseau de chemin de fer de façon à assurer, sans transbordement, la desserte d'établissements industriels ou commerciaux, d'installations portuaires.

Note : L'expression "embranchement dédié" ne doit pas être utilisée.

Équivalent étranger : private siding.

**exploitant**, n.m.

Domaine : Transports.

Définition : Personne physique ou morale qui assure le fonctionnement et la gestion commerciale d'un service maritime, ferroviaire, routier ou aérien.

Note : Le terme "opérateur" ne doit pas être employé dans ce sens.

Équivalent étranger : operator.

**ferroutage**, n.m.

Domaine : Transports.

Définition : Transport intermodal de marchandises, utilisant des véhicules routiers acheminés sur des wagons.

Voir aussi : transport intermodal.

Équivalent étranger : Huckepack (All.), piggy-back, rail-road transport, road-rail transport.

**forfait**, n.m.

Domaine : Tous domaines.

Définition : Ensemble de prestations proposées à la vente à un prix global.

Voir aussi : voyage à forfait.

Équivalent étranger : package.

**géodistribution systématisée**

Abréviation : GDS.

Forme abrégée : géodistribution, n.f.

Domaine : Transports.

Définition : Système informatisé traitant, à l'échelle mondiale et de manière coordonnée, en totalité ou en partie, les prestations liées au transport, au tourisme, à l'hôtellerie et aux loisirs.

Équivalent étranger : global distribution system (GDS).

Attention : Cette publication annule et remplace celle du terme "géodistribution" au Journal officiel du 2 décembre 1997.

**lecteur**, n.m.

Domaine : Tous domaines.

Définition : Boîtier permettant de lire tout ou partie des données informatisées d'une carte à puce en les affichant en clair sur un écran.

Voir aussi : valideur.

Équivalent étranger : card reader.

**passe**, n.m.

Domaine : Transports.

Définition : Carte permettant à son détenteur de franchir un contrôle après avoir été identifiée par l'organisme émetteur, et à ce dernier de vérifier la validité des données, de gérer le compte du détenteur et de recueillir diverses informations.

Note : Un passe peut fonctionner avec ou sans contact.

Équivalent étranger : badge, pass.

**tarification en temps réel**

Abréviation : TTR.

Domaine : Économie et gestion d'entreprise-Transports.

Définition : Ensemble des techniques de gestion consistant à utiliser au mieux tout ou partie des ressources d'une entreprise en vue d'augmenter ses recettes, grâce à un ajustement permanent des tarifs aux possibilités du marché.

Note : Dans le domaine des transports, on trouve aussi le terme "optimisation commerciale".

Équivalent étranger : yield management.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 22 septembre 2000.

**tram-train**, n.m.

Domaine : Transports/Transport ferroviaire.

Définition : Tramway pouvant circuler tant en ville que sur le réseau ferroviaire régional.

Équivalent étranger : Stadtbahn (All.).

**tramway sur pneus**

Domaine : Transports/Transport ferroviaire.

Définition : Véhicule de transport en commun circulant en surface, équipé de pneus et doté d'un dispositif de guidage au sol.

Note : L'équivalent étranger GLT s'applique aussi à des véhicules sur rails.

Équivalent étranger : guided light transit (GLT), tram on tires (GB), tram on tyres (EU).

**transport combiné**

Domaine : Transports.

Voir : transport intermodal.

**transport intermodal**

Domaine : Transports.

Synonyme : transport combiné.



Définition : Transport multimodal de marchandises dans le même contenant sur la totalité du trajet.

Voir aussi : transport multimodal.

Équivalent étranger : intermodal transport.

**transport multimodal**

Domaine : Transports.

Définition : Acheminement de voyageurs ou de marchandises par au moins deux modes de transport successifs.

Voir aussi : transport intermodal.

Équivalent étranger : multimodal transport.

**trottoir rapide**

Domaine : Transports.

Définition : Trottoir mécanique sur lequel les piétons peuvent être transportés à une vitesse supérieure à celle d'un trottoir roulant.

Note : "Gateway", qui est un nom de marque, ne doit pas être employé.

Équivalent étranger : high speed travelator.

**valideur**, n.m.

Domaine : Transports.

Définition : Appareil qui, après avoir validé un titre de transport, autorise le passage de

son détenteur.

Voir aussi : lecteur.

Équivalent étranger : Entwerter (All.), validator.

**wagon roulier**

Domaine : Transports/Transport ferroviaire.

Définition : Wagon spécialement conçu pour permettre l'accès direct des camions.

Équivalent étranger : Niederflurwagen (All.), rolling-road wagon.

**wagon squelette**

Domaine : Transports/Transport ferroviaire.

Définition : Wagon à châssis nu, conçu pour le transport intermodal.

Voir aussi : transport intermodal.

Équivalent étranger : "spine" wagon.

**wagon surbaissé**

Domaine : Transports/Transport ferroviaire.

Définition : Wagon dont la hauteur du plancher a été fortement réduite pour permettre le transport d'objets volumineux, tels que ceux destinés au transport intermodal.

Voir aussi : transport intermodal.

Équivalent étranger : low-floor wagon, Tiefladewagen (All.).

## II - Table d'équivalence

### A - Termes étrangers

TERME ÉTRANGER (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2) ou équivalent admis*
badge, pass	Transports	passé, n.m.
beacon	Transports/Transport terrestre	balise, n.f.
captain	Sports-Transports/Plaisance	2. chef de bord, skipper*, n.m.
card reader	Tous domaines	lecteur, n.m.
Entwerter (All.), validator	Transports	valideur, n.m.
flight inspection	Aéronautique- Transports/Transport aérien	contrôle en vol
global distribution system (GDS)	Transports	géodistribution systématisée (GDS), géodistribution, n.f.
guided light transit (GLT), tram on tires (GB), tram on tyres (EU)	Transports/Transport ferroviaire	tramway sur pneus
high speed travelator	Transports	trottoir rapide
Huckepack (All.), piggyback, rail-road transport, road-rail transport	Transports	ferroutage, n.m.
intermodal transport	Transports	transport intermodal, transport combiné

<b>TERME ÉTRANGER (1)</b>	<b>DOMAINE/SOUS-DOMAINE</b>	<b>ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2) ou équivalent admis*</b>
low-floor wagon, Tiefadewagen (All.)	Transports/Transport ferroviaire	wagon surbaissé
multimodal transport	Transports	transport multimodal
Niederflurwagen (All.), rolling-road wagon	Transports/Transport ferroviaire	wagon roulier
operator	Transports	exploitant, n.m.
package	Tous domaines.	forfait, n.m.
pass, badge	Transports	passé, n.m.
piggyback, Huckepack (All.), rail-road transport, road-rail transport	Transports	ferroutage, n.m.
private siding	Transports/Transport ferroviaire	embranchement particulier
profile	Économie et gestion d'entreprise-Transports	profil tarifaire, profil, n.m.
rail-road transport, Huckepack (All.), piggyback, road-rail transport	Transports	ferroutage, n.m.
rolling-road wagon, Niederflurwagen (All.)	Transports/Transport ferroviaire	wagon roulier
solid state interlocking (SSI)	Transports/Transport ferroviaire	poste d'aiguillage informatisé (PAI)
“spine” wagon	Transports/Transport ferroviaire	wagon squelette
Stadtbahn (All.)	Transports/Transport ferroviaire	tram-train, n.m.
Tiefadewagen (All.), low-floor wagon	Transports/Transport ferroviaire	wagon surbaissé
train manager	Transports/Transport ferroviaire	1. chef de bord
tram on tires (GB), guided light transit (GLT), tram on tyres (EU)	Transports/Transport ferroviaire	tramway sur pneus
validator, Entwerter (All.)	Transports	valideur, n.m.
yield management	Économie et gestion d'entreprise-Transports	tarification en temps réel (TTR)
<i>(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.</i>		
<i>(2) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).</i>		

**B - Termes français**

<b>TERME FRANÇAIS (1) ou équivalent admis*</b>	<b>DOMAINE/SOUS-DOMAINE</b>	<b>ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2)</b>
balise, n.f.	Transports/Transport terrestre	beacon
1. chef de bord	Transports/Transport ferroviaire	train manager
2. chef de bord, skipper*, n.m.	Sports-Transports/Plaisance	captain
contrôle en vol	Aéronautique- Transports/Transport aérien	flight inspection
embranchement particulier	Transports/Transport ferroviaire	private siding
exploitant, n.m.	Transports	operator
ferroutage, n.m.	Transports	Huckepack (All.), piggyback, rail-road transport, road-rail transport
forfait, n.m.	Tous domaines	package
géodistribution systématisée (GDS), géodistribution, n.f.	Transports	global distribution system (GDS)
lecteur, n.m.	Tous domaines	card reader
passe, n.m.	Transports	badge, pass
poste d'aiguillage informatisé (PAI)	Transports/Transport ferroviaire	solid state interlocking (SSI)
profil tarifaire, profil, n.m.	Économie et gestion d'entreprise-Transports	profile
tarification en temps réel (TTR)	Économie et gestion d'entreprise-Transports	yield management
tram-train, n.m.	Transports/Transport ferroviaire	Stadtbahn (All.)
tramway sur pneus	Transports/Transport ferroviaire	guided light transit (GLT), tram on tires (GB), tram on tyres (EU)
transport intermodal, transport combiné	Transports	intermodal transport
transport multimodal	Transports	multimodal transport
trottoir rapide	Transports	high speed travelator
valideur, n.m.	Transports	Entwerter (All.), validator
wagon roulier	Transports/Transport ferroviaire	Niederflurwagen (All.), rolling-road wagon
wagon squelette	Transports/Transport ferroviaire	“spine” wagon
wagon surbaissé	Transports/Transport ferroviaire	low-floor wagon, Tiefladewagen (All.)
<i>(1) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).</i>		
<i>(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.</i>		

# Vocabulaire de l'économie et des finances

## I - Termes et définitions

### **banalisation**, n.f.

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.  
Définition : Démarche commerciale qui consiste à faire du prix d'un produit le seul critère distinctif pour l'acheteur.

Équivalent étranger : commoditization.

### **bouche à oreille**

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.  
Définition : Technique mercatique fondée sur l'exploitation des messages circulant entre les consommateurs.

Voir aussi : bouche à oreille électronique.

Équivalent étranger : buzz marketing.

### **bouche à oreille électronique**

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.  
Définition : Technique mercatique reposant sur la transmission de proche en proche, par voie électronique, de messages commerciaux.

Note : Les expressions "marketing viral" et "marketing de propagation" sont à proscrire.

Voir aussi : bouche à oreille.

Équivalent étranger : viral marketing.

### **commerce sans fil**

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.  
Définition : Technique commerciale recourant à des moyens de communication portables.

Note : L'expression "commerce mobile" est à proscrire.

Équivalent étranger : m-commerce, mobile commerce.

### **évaluation sociale**

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.  
Voir : notation sociale.

### **fonds multicédant**

Domaine : Finances.  
Définition : Structure de titrisation mise en place par certaines banques commerciales pour acquérir des actifs provenant de plusieurs cédants, ou par certaines sociétés d'assurance

pour cantonner les risques.

Voir aussi : structure de titrisation.

Équivalent étranger : conduit.

### **gestion consultative**

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Méthode de gestion impliquant de consulter le personnel avant de prendre les décisions.

Équivalent étranger : top-down and bottom-up approach.

### **indemnité de rupture**

Domaine : Finances.

Définition : Indemnité versée par une des parties aux autres dans le cas où l'exécution d'un engagement, par exemple l'ouverture ou la poursuite de négociations, est interrompue de son fait.

Note : Dans le cas particulier de la rupture d'un contrat, on parle d'"indemnité de résiliation".

Équivalent étranger : break-up fee.

### **notation sociale**

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Synonyme : évaluation sociale.

Définition : Appréciation du comportement d'une entreprise à l'égard de son personnel et de ses partenaires.

Note :

1. Parmi les critères pris en compte, on peut citer la gestion des ressources humaines, le respect de l'environnement, les relations avec les fournisseurs, le gouvernement d'entreprise, les liens avec la société civile.

2. L'expression "rating social" est à proscrire.

Équivalent étranger : social rating.

### **optimisation de rendement**

Domaine : Finances.

Définition : Gestion de portefeuille qui recherche le meilleur rendement compte tenu du niveau de risque contractuellement convenu.

Équivalent étranger : optimized portfolio management, yield management.

**Attention :** Cette publication **annule** et **remplace** celle du terme "gestion de taux" au Journal officiel du 22 septembre 2000.

## II - Table d'équivalence

### A - Termes étrangers

TERME ÉTRANGER (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)
break-up fee	Finances	indemnité de rupture
buzz marketing	Économie et gestion d'entreprise	bouche à oreille
commoditization	Économie et gestion d'entreprise	banalisation, n.f.
conduit	Finances	fonds multicédant
m-commerce, mobile commerce	Économie et gestion d'entreprise	commerce sans fil
optimized portfolio management, yield management	Finances	optimisation de rendement
social rating	Économie et gestion d'entreprise	notation sociale, évaluation sociale
top-down and bottom-up approach	Économie et gestion d'entreprise	gestion consultative
viral marketing	Économie et gestion d'entreprise	bouche à oreille électronique
yield management, optimized portfolio management	Finances	optimisation de rendement
<i>(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.</i>		
<i>(2) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).</i>		

### B - Termes français

TERME FRANÇAIS (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2)
banalisation, n.f.	Économie et gestion d'entreprise	commoditization
bouche à oreille	Économie et gestion d'entreprise	buzz marketing
bouche à oreille électronique	Économie et gestion d'entreprise	viral marketing
commerce sans fil	Économie et gestion d'entreprise	m-commerce, mobile commerce
évaluation sociale, notation sociale	Économie et gestion d'entreprise	social rating
fonds multicédant	Finances	conduit
gestion consultative	Économie et gestion d'entreprise	top-down and bottom-up approach
indemnité de rupture	Finances	break-up fee
notation sociale, évaluation sociale	Économie et gestion d'entreprise	social rating
optimisation de rendement	Finances	optimized portfolio management, yield management
<i>(1) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).</i>		
<i>(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.</i>		

# Vocabulaire de l'éducation

## I - Termes et définitions

### **crédit**, n.m.

Domaine : Éducation.

Définition : Ensemble d'unités de compte affectées à un module d'enseignement qui, une fois obtenues par un étudiant, peuvent être capitalisées et transférées d'un établissement d'enseignement à un autre ; par extension, chacune de ces unités.

Note : Le terme "crédit", généralement au pluriel, s'emploie dans le cadre de la mise en œuvre du "système européen de crédits transférables, SECT" (en anglais : european credits transfer system, ECTS).

Équivalent étranger : credit.

### **évaluation certificative**

Domaine : Éducation-Formation.

Définition : Évaluation sommative sanctionnée par la délivrance d'une attestation.

Voir aussi : évaluation sommative.

Équivalent étranger : -

### **évaluation diagnostique**

Domaine : Éducation-Formation.

Définition : Évaluation intervenant au début, voire au cours d'un apprentissage ou d'une formation, qui permet de repérer et d'identifier les difficultés rencontrées par l'élève ou l'étudiant afin d'y apporter des réponses pédagogiques adaptées.

Équivalent étranger : diagnostic assessment, diagnostic evaluation.

### **évaluation formative**

Domaine : Éducation-Formation.

Définition : Évaluation intervenant au cours d'un apprentissage ou d'une formation, qui permet à l'élève ou à l'étudiant de prendre conscience de ses acquis et des difficultés rencontrées, et de découvrir par lui-même les moyens de progresser.

Équivalent étranger : formative assessment, formative evaluation.

### **évaluation sommative** (langage professionnel)

Domaine : Éducation-Formation.

Définition : Évaluation intervenant au terme d'un processus d'apprentissage ou de formation afin de mesurer les acquis de l'élève ou de l'étudiant.

Équivalent étranger : summative assessment, summative evaluation.

### **portefeuille de compétences**

Domaine : Formation.

Définition : Dossier individuel progressivement constitué de documents de nature variée, permettant à une personne d'attester des compétences qu'elle a acquises par la formation et l'expérience.

Équivalent étranger : portfolio.

### **remédiation**, n.f.

Domaine : Éducation.

Définition : Mise en œuvre des moyens permettant de résoudre des difficultés d'apprentissage repérées au cours d'une évaluation.

Note : La "remédiation" doit être distinguée du "rattrapage", qui consiste en une remise à niveau des connaissances.

Équivalent étranger : remedial work, remediation.

## II - Table d'équivalence

### A - Termes étrangers

<b>TERME ÉTRANGER (1)</b>	<b>DOMAINE/SOUS-DOMAINE</b>	<b>ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)</b>
credit	Éducation	crédit, n.m.
diagnostic assessment, diagnostic evaluation	Éducation-Formation	évaluation diagnostique
formative assessment, formative evaluation	Éducation-Formation	évaluation formative
portfolio	Formation	portefeuille de compétences
remedial work, remediation	Éducation	remédiation, n.f.
summative assessment, summative evaluation	Éducation-Formation	évaluation sommative (langage professionnel)
<i>(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire. (</i>		
<i>2) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).</i>		

### B - Termes français

<b>TERME FRANÇAIS (1)</b>	<b>DOMAINE/SOUS-DOMAINE</b>	<b>ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2)</b>
crédit, n.m.	Éducation	credit
évaluation certificative	Éducation-Formation	-
évaluation diagnostique	Éducation-Formation	diagnostic assessment, diagnostic evaluation
évaluation formative	Éducation-Formation	formative assessment, formative evaluation
évaluation sommative (langage professionnel)	Éducation-Formation	summative assessment, summative evaluation
portefeuille de compétences	Formation	portfolio
remédiation, n.f.	Éducation	remedial work, remediation
<i>(1) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).</i>		
<i>(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.</i>		

# ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

## BOURSES

NOR : ESR50760602A  
RLR : 452-0

ARRÊTÉ DU 4-7-2007  
JO DU 8-8-2007

ESR  
DGES B1-1  
BCF

## Taux des bourses d'enseignement supérieur du MESR - année 2007-2008

*D. n° 59-38 du 2-1-1959 (titre II) ; D. n° 75-37 du 22-1-1975 ; D. n° 84-13 du 5-1-1984 ; D. n° 88-1012 du 28-10-1988 ; A. du 12-4-1990*

*Vu code de l'éducation, not. art. L. 443-4, L. 821-1 et L. 821-2 ; ens. L. de finances pour 2007 (n° 2006-1666 du 21-12-2006) et D. n° 2006-1669 du 22-12-2006 ; D. du 9-1-1925 (titre II) ; D. n° 47-2404 du 29-12-1947 ; D. n° 51-445 du 16-4-1951 ; D. n° 54-544 du 26-5-1954 ;*

**Article 1** - Les taux des bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'année universitaire 2007-2008 sont fixés à compter du 1er septembre 2007 ainsi qu'il suit :

<b>ANNÉE UNIVERSITAIRE 2007-2008</b>	
<b>Types de bourses</b>	<b>Taux annuel (en euros)</b>
<b>Bourses sur critères sociaux :</b>	
- échelon 0 (*)	0
- 1er échelon	1 389
- 2ème échelon	2 093
- 3ème échelon	2 682
- 4ème échelon	3 269
- 5ème échelon	3 753
<b>Bourses de mérite</b>	6 102
<b>Bourses sur critères universitaires :</b>	
- bourses de master 2ème année	4 052
- bourses d'agrégation	4 370

\* Exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale selon les conditions du décret n° 84-13 susvisé.

**Article 2** - Le taux du complément de bourse attribué aux étudiant(e)s boursier(ère)s qui reprennent leurs études après une maternité, après un séjour en cure ou post-cure, ou qui, originaires de la Corse, poursuivent leurs études dans une autre académie, est fixé ainsi qu'il suit :  
- taux annuel : 270 euros.

**Article 3** - Le taux du complément de bourse

attribué aux étudiants boursiers dont la famille réside en Guyane et qui poursuivent leurs études en Guadeloupe ou en Martinique, ainsi que les étudiants boursiers dont la famille réside en Guadeloupe ou Martinique et qui poursuivent leurs études en Guyane, est fixé ainsi qu'il suit :

- taux annuel : 612 euros.



**Article 4** - Le taux du complément de bourse attribué aux étudiants boursiers des académies de Créteil, Paris et Versailles est fixé ainsi qu'il suit :  
- taux annuel : 153 euros.

**Article 5** - Le taux du complément de bourse "allocation d'installation étudiante" attribué aux étudiants boursiers sur critères sociaux, boursiers de mérite et allocataires d'études qui bénéficient, suite à une première demande, d'une aide personnelle au logement est fixé ainsi qu'il suit :  
- taux annuel : 300 euros.

**Article 6** - Le directeur général de l'enseignement supérieur et de la recherche est chargé de l'exé-

cution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 4 juillet 2007

Pour le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,

Le directeur général  
de l'enseignement supérieur  
Bernard SAINT-GIRONS

Pour le ministre du budget, des comptes publics  
et de la fonction publique

et par délégation,  
Le sous-directeur  
Xavier HÜRSTEL

**BOURSES**

**NOR** : ESR5076020A  
**RLR** : 452-0

**ARRÊTÉ DU** 4-7-2007  
**JO DU** 8-8-2007

**ESR**  
**DGES B1-1**  
**BCF**

**Plafonds de ressources  
relatifs aux bourses  
d'enseignement supérieur  
du MESR - année 2007-2008**

*Vu code de l'éducation, not. art. L. 443-4, L. 821-1 et L. 821-2 ; ens. L. de finances pour 2007 (n° 2006-1666 du 21-12-2006) et D. n° 2006-1669 du 22-12-2006 ; D. du 9-1-1925 (titre II) ; D. n° 47-2404 du 29-12-1947 ; D. n° 51-445 du 16-4-1951 ; D. n° 54-544 du 26-5-1954 ; D. n° 59-38 du 2-1-1959 (titre II) ; D. n° 75-37 du 22-1-1975 ; D. n° 84-13 du 5-1-1984 ; D. n° 88-1012 du 28-10-1988 ; A. du 12-4-1990*

**Article 1** - Les plafonds de ressources relatifs à l'attribution des bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'année universitaire 2007-2008, applicables à compter du 1er septembre 2007, sont fixés conformément au

tableau joint en annexe du présent arrêté.

**Article 2** - Le directeur général de l'enseignement supérieur et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 4 juillet 2007

Pour le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,

Le directeur général  
de l'enseignement supérieur  
Bernard SAINT-GIRONS

Pour le ministre du budget, des comptes publics  
et de la fonction publique

et par délégation,  
Le sous directeur  
Xavier HÜRSTEL

# A

nnexe

## BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - BARÈME DES RESSOURCES EN EUROS - ANNÉE UNIVERSITAIRE 2007-2008

POINTS DE CHARGE	ÉCHELONS					
	0	1	2	3	4	5
0	19 960	16 900	13 660	12 060	10 500	8 970
1	22 180	18 780	15 180	13 410	11 670	9 960
2	24 400	20 660	16 700	14 750	12 840	10 960
3	26 610	22 540	18 220	16 090	14 010	11 950
4	28 820	24 420	19 730	17 440	15 180	12 950
5	31 040	26 300	21 250	18 780	16 340	13 950
6	33 260	28 180	22 770	20 120	17 510	14 940
7	35 480	30 050	24 290	21 460	18 680	15 930
8	37 700	31 930	25 810	22 810	19 840	16 920
9	39 920	33 810	27 330	24 150	21 000	17 920
10	42 140	35 690	28 850	25 490	22 170	18 920
11	44 360	37 560	30 370	26 830	23 340	19 920
12	46 570	39 440	31 890	28 180	24 510	20 910
13	48 780	41 320	33 400	29 520	25 670	21 900
14	51 000	43 200	34 910	30 860	26 830	22 890
15	53 220	45 080	36 430	32 200	28 000	23 880
16	55 440	46 950	37 950	33 540	29 170	24 880
17	57 660	48 820	39 460	34 880	30 330	25 890

**BREVET DE TECHNICIEN  
SUPÉRIEUR**

NOR : ESR0757157A  
RLR : 544-4b

ARRÊTÉ DU 2-7-2007  
JO DU 7-8-2007

ESR  
DGES B2-2

## BTS "bioanalyses et contrôles"

*Vu D. n° 95-665 du 9-5-1995 mod. ; A. du 10-7-2006 modifiant A. du 25-6-2004 ; avis de la CPC "chimie" du 12-12-2006 ; avis du CNESE du 19-3-2007 ; avis du CSE du 22-3-2007*

**Article 1** - Les dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 10 juillet 2006 susvisé sont **remplacées** par les dispositions suivantes :

**Au lieu de lire** : "session 2008", **lire** : "session 2009".

**Article 2** - Le directeur général de l'enseignement

supérieur et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 2 juillet 2007

Pour la ministre l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,  
L'adjoint au directeur général de l'enseignement supérieur  
Jean-Pierre KOROLITSKI

# P ERSONNELS

**INSPECTIONS  
GÉNÉRALES**

**NOR** : MENB0701614Y  
**RLR** : 630-1 ; 630-2

LETTRE DU 10-9-2007

**MEN  
ESR  
BDC**

## **L**ettre de mission pour l'année scolaire et universitaire 2007- 2008

*Texte adressé au doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale ; au chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche*

■ L'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) a pour mission d'évaluer "les types de formation, les contenus d'enseignement, les programmes, les méthodes pédagogiques, les procédures et les moyens mis en œuvre. Elle participe aussi au contrôle des personnels d'inspection, de direction, d'enseignement, d'éducation et d'orientation. Elle prend part à leur recrutement et à l'évaluation de leur activité. Elle coordonne, en liaison avec les autorités académiques, l'action de tous les corps d'inspection à compétence pédagogique" (article 2 du statut de l'IGEN).

L'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) "assure une mission permanente de contrôle, d'étude, d'information, de conseil et d'évaluation" (article premier du statut de l'IGAENR). À ce titre elle a pour vocation d'observer et d'apprécier en permanence, à tous les niveaux d'enseignement (primaire, secondaire, supérieur), l'organisation et le fonctionnement du système éducatif. Elle en évalue l'efficacité et les performances, propose les mesures de nature à les améliorer et assure le suivi de ses propositions. Elle signale les dysfonctionnements, comme elle fait connaître les innovations qui ont abouti à des résultats positifs. Son domaine de compétences s'étend

également à l'administration de la recherche. Elle est, en outre, appelée à contrôler l'utilisation des fonds européens.

L'inspection générale de l'éducation nationale et l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche travaillent dorénavant de façon conjointe ou complémentaire. C'est dans le cadre des compétences respectives de chacune des deux inspections et dans le souci d'une complémentarité de leurs interventions chaque fois qu'elle se révèle opportune, que nous arrêtons, chacun pour ce qui le concerne, le programme de travail des inspections générales pour l'année scolaire et universitaire 2007-2008 conformément aux dispositions ci-après.

En outre, les inspections générales peuvent être appelées, à tout moment de l'année, à intervenir à la demande des ministres sur des missions ponctuelles, soit conjointement, soit dans le cadre de l'exercice des compétences propres de l'IGEN ou de l'IGAENR. Des notes brèves et rapides peuvent également être demandées sur un thème d'actualité ou concernant un champ particulier.

Les recteurs-chanceliers, les directeurs d'administration centrale ou les responsables des établissements publics qui souhaitent, au cours de l'année, une intervention des inspections générales sont invités à prendre l'attache du cabinet du ministre concerné par l'intermédiaire d'un dossier de saisine dont la composition est précisée au B.O. du 5 juin 1997 et insérée à l'article 630-2 du recueil des lois et règlements. Les inspections générales sont également susceptibles d'intervenir pour les collectivités locales qui en feraient la demande aux ministres.

## Les missions

Les missions des inspections générales s'inscrivent, pour l'année 2007-2008, dans les perspectives tracées, notamment, par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006 et la loi sur les libertés et responsabilités des universités du 10 août 2007.

Au moment où le gouvernement engage une révision générale des politiques publiques, dont l'ambition est d'identifier les réformes qui permettront de réduire les dépenses de l'État tout en améliorant l'efficacité des politiques publiques, les inspections générales doivent apporter tout leur concours à cet effort de modernisation. Leur participation à ce grand chantier est une mission prioritaire.

Par ailleurs, les inspections générales poursuivront, en concertation avec les recteurs, leurs travaux d'évaluation des politiques académiques et pourront nourrir de leur expertise le dialogue stratégique entre l'administration centrale et les académies. Elles apporteront ainsi leur contribution à l'évaluation du système éducatif dans son ensemble, évaluation indispensable pour que l'autorité politique puisse en permanence prendre les décisions nécessaires pour garantir la qualité de l'école et sa capacité à répondre aux besoins et aux attentes du monde contemporain.

Nous attendons des inspecteurs généraux une présence renforcée sur le terrain, services déconcentrés, circonscriptions, bassins, établissements, classes. Cette présence garantit la légitimité et la qualité de leurs analyses et de leurs recommandations ; elle est indispensable également pour apporter au monde enseignant, tout particulièrement aux professeurs, le soutien et l'aide dont il a besoin. Les inspections générales contribueront cette année à la réflexion nationale sur le métier d'enseignant. En outre, elles participeront à l'évaluation de la formation des maîtres.

Cette présence sur le terrain se traduira tout particulièrement, pour l'IGAENR, par l'accompagnement des universités dans la prise en charge des compétences nouvelles ouvertes par la loi sur les libertés et responsabilités des

universités. Ce sera une priorité de son action au cours de cette année et tout au long du processus enclenché par la loi.

### **A - Le suivi permanent des enseignements, de la politique éducative, des services et des établissements**

Les inspections générales assurent le suivi permanent des territoires éducatifs, des établissements scolaires et des services académiques. L'IGEN assure le suivi permanent et l'évaluation de l'enseignement des disciplines et de l'organisation des spécialités.

Le suivi permanent des établissements d'enseignement supérieur assuré par l'IGAENR se traduira par l'accompagnement des mesures prévues par la loi et visant à renforcer l'autonomie des universités. L'IGAENR assure également une fonction de veille sur le fonctionnement de l'administration de la recherche.

Dans les académies, les inspections générales portent une attention particulière à la mise en œuvre des priorités ministérielles et à la contractualisation entre les académies et l'administration centrale.

En 2007-2008, le suivi permanent de la mise en œuvre de la politique éducative porte prioritairement :

#### **Pour l'enseignement scolaire sur :**

- la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences et le développement des programmes personnalisés de réussite éducative ;
- l'accompagnement didactique et pédagogique des réseaux ambition-réussite ;
- la scolarisation des élèves handicapés ;
- le plan de rénovation de l'enseignement des langues vivantes ;
- les nouvelles dispositions concernant la carte scolaire ;
- l'accompagnement éducatif.

#### **Pour l'enseignement supérieur et la recherche sur :**

- le suivi de la réforme des classes préparatoires aux grandes écoles littéraires ;
- la cohérence et l'adaptation de la carte des formations supérieures courtes à visée professionnelle ;
- le suivi de la mise en place des pôles de recherche et d'enseignement supérieur ;

- le suivi de l'intégration des instituts universitaires de formation des maîtres dans les universités.

Le suivi permanent des enseignements, de la politique éducative, des services et des établissements fait l'objet de notes d'observation, d'analyse et de proposition à destination des ministres.

### **B - Missions et études thématiques**

En 2007-2008 les inspections générales assurent les missions ou études suivantes :

#### **Pour l'enseignement scolaire :**

- le devenir des élèves de brevet d'études professionnelles ;
- les sections sportives ;
- l'ouverture européenne et internationale dans les politiques académiques.

#### **Pour l'enseignement supérieur :**

- les nouvelles procédures d'orientation et de préinscription dans les établissements d'enseignement supérieur.

#### **Pour la recherche :**

- les réseaux thématiques de recherche avancée : bilan de situation ;
- la politique de gestion des ressources humaines des organismes de recherche ;
- la capacité d'expertise scientifique et technique.

Ces études thématiques font l'objet de rapports destinés aux ministres.

Les inspections générales assurent ce suivi permanent et ces missions selon une organisation, une méthodologie et des échantillons qu'il leur appartient de déterminer et que les notes et rapports remis aux ministres explicitent.

Le ministre de l'éducation nationale

Xavier DARCOS

La ministre de l'enseignement supérieur

et de la recherche

Valérie PECRESSE

## **ÉDUCATION ADAPTÉE ET SPÉCIALISÉE**

**NOR** : MENE0701606N  
**RLR** : 721-3

**NOTE DE SERVICE N°2007-145**  
**DU 5-9-2007**

**MEN**  
**DGESCO A1-5**

## **S**tage de préparation au diplôme de directeur d'établissements d'enseignement adapté et spécialisé (DDEAS) - année 2008-2009

Réf. : A. du 19-2-1988 mod. ; A. du 9-1-1995

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale*

■ Vous trouverez ci-après les modalités de recrutement des candidats au stage de préparation au diplôme de directeur d'établissements d'enseignement adapté et spécialisé.

Je vous rappelle que pour être admis à suivre la formation assurée par l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés, les candidats doivent remplir les conditions prévues par les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 19 février 1988, modifié notamment par l'arrêté du 9 janvier 1995.

Il est conseillé dans l'intérêt du service de retenir prioritairement les personnels ayant encore au moins trois années de services à effectuer à l'issue du stage de formation.

### **Transmission des informations**

Afin de préparer les travaux de la commission administrative paritaire nationale compétente et d'arrêter la liste des enseignants autorisés à suivre la formation, je vous saurais gré de bien vouloir renseigner le tableau figurant en annexe et de le transmettre à mes services (bureau de la formation continue des enseignants DGESCO A1-5), **pour le 9 novembre 2007.**

Il importe que vous me fassiez connaître les besoins du département ainsi que le nombre de candidats qu'il conviendrait de recruter au titre de l'année scolaire 2008-2009, compte tenu du nombre d'enseignants actuellement en cours de formation et du nombre de titulaires du DDEAS qui n'exercent pas les fonctions de directeur.

Je vous ferai parvenir le nombre de candidats à recruter par vos soins à l'issue d'une concertation

avec les organisations paritaires représentatives des personnels avant la fin du premier trimestre de l'année scolaire en cours.

### **Commission d'entretien**

Il vous appartiendra ensuite, au cours du mois de janvier 2008, de convoquer chacun des candidats pour un entretien devant la commission d'examen des candidatures au stage de formation. Les modalités de l'entretien et la composition de cette commission sont définies par l'arrêté du 9 janvier 1995.

Vous veillerez à ce que tous les candidats, qu'ils relèvent du premier ou du second degré, participent à l'entretien dans des conditions identiques. Les candidats dont la gestion est déléguée aux recteurs d'académie seront

conviés à cet entretien dans le département de l'académie dans lequel ils sont affectés.

Après avis de la commission, vous voudrez bien établir une liste classée des candidats et la communiquer à mes services après consultation des commissions administratives paritaires compétentes. Cette liste inclura les candidatures du second degré proposées par le recteur et me parviendra **pour le 22 février 2008** ; elle sera arrêtée à l'issue des travaux de la CAPN.

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire  
Jean-Louis NEMBRINI

**A**nnexe

Académie de :

Département :

1) Nature et localisation des postes effectivement vacants et susceptibles de l'être dans le département. La nature de l'établissement (SEGPA, IME...) doit être signalée ainsi que tout autre renseignement pouvant aider à la décision.

	POSTES EFFECTIVEMENT VACANTS		POSTES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE VACANTS	
	Nombre	Type d'établissement	Nombre	Type d'établissement
Année 2007-2008			*	*
Rentrée 2008				
Rentrée 2009				
Nombre total de postes				

\* ne pas remplir

2) Nombre de maîtres actuellement en stage DDEEAS : \_\_\_\_\_

3) Nombre de titulaires du DDEEAS sans poste : \_\_\_\_\_  
motif (à remplir obligatoirement)

4) Nombre de stagiaires à recruter : \_\_\_\_\_

## CCHS ministériel compétent pour l'enseignement scolaire

■ Le comité s'est réuni sous la présidence de M. Éric Bernet, chef du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des bibliothèques et des musées à la direction générale des ressources humaines, représentant M. Pierre-Yves Duwoye, directeur général des ressources humaines.

M. Bernet accueille les participants. La représentation des organisations syndicales a été renouvelée. L'arrêté du 3 mai 2007 publié au journal officiel du 12 mai 2007 fixe la liste des organisations syndicales et le nombre de sièges qui leur sont attribués.

L'arrêté du 7 juin 2007, portant liste nominative des représentants du personnel est publié au B.O. n° 24 du 21 juin 2007.

Après approbation du procès verbal de la séance du CCHS (enseignement scolaire) du 14 décembre 2006, les points suivants ont été abordés :

### Suivi de la mise en place du plan amiante

Le plan d'action ministériel (B.O. n° 42 du 17 novembre 2005) se poursuit :

La brochure "l'amiante, en prévenir les risques dans l'éducation nationale", imprimée à 1 050 000 exemplaires pour les personnels de l'enseignement scolaire sera diffusée à l'occasion de la rentrée scolaire 2007-2008. Elle est accessible sur le site <http://www.education.gouv.fr>, à partir du portail d'accueil.

### Bilan de la prévention des risques professionnels de l'année 2006

Ce bilan est réalisé à partir des résultats de l'enquête annuelle sur la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans les académies, les départements et les établissements scolaires au cours de l'année 2006.

### Programme annuel de prévention pour l'année scolaire 2007-2008

Le programme a été adopté à l'unanimité. Il est publié au B.O. n° 27 du 12 juillet 2007.

### Rapport d'évolution des risques professionnels au CTPM pour l'année 2006

Ce document rassemble le rapport annuel sur l'évolution des risques professionnels et un récapitulatif de l'activité du CCHS au cours de l'année 2006. Le CCHS a émis un avis favorable sur ce rapport.

### Dispositif mis en place par l'éducation nationale dans le cadre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Le dispositif est exposé par un représentant de la mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) de la direction générale des ressources humaines.

### Informations diverses

Les points suivants ont été abordés :

- Formation des membres du CCHS

Une session de formation des membres du comité central d'hygiène et de sécurité ministériel compétent pour l'enseignement scolaire se déroulera les 20, 21 et 22 novembre 2007.

- Circulaire sur le harcèlement moral

La circulaire n° 2007-047 du 27 février 2007 relative au harcèlement moral au travail, publiée au B.O. n° 10 du 8 mars 2007 est présentée par un représentant de la direction générale des ressources humaines.

- Nouveau code du travail

Recodification du code du travail existant applicable à compter du 1er mars 2008.

- Travaux sur un projet de loi et un projet de décret relatifs à l'hygiène et la sécurité du travail dans les EPLE

Tous ces points figurent au procès verbal de la réunion du CCHS compétent pour l'enseignement scolaire du 12 juin 2007. Ce document sera consultable sur le site <http://www.education.gouv.fr/pid3/concours-emplois-et-carrieres.html> à la rubrique "santé et sécurité au travail".



# MOUVEMENT DU PERSONNEL

## NOMINATIONS

NOR : MENI0701615A

ARRÊTÉ DU 4-9-2007

MEN  
IG

## Assesseurs du doyen de l'IGEN

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 89-833 du 9-11-1989 mod., not. art. 3, ens. dispositions de art. R\* 241-3 et R\* 241-4 du code de l'éducation ; A. du 27-9-2005*

**Article 1** - M. Claude Boichot et Mme Brigitte Doriath, inspecteurs généraux de l'éducation nationale, nommés assesseurs du doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale par arrêté susvisé du 27 septembre 2005, sont reconduits dans leurs fonctions à compter du

1<sup>er</sup> septembre 2007 et pour une durée de deux ans renouvelable.

**Article 2** - Le doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 septembre 2007  
Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,  
Le doyen de l'inspection générale  
de l'éducation nationale  
François PERRET

## NOMINATION

NOR : MEND0701594A

ARRÊTÉ DU 24-8-2007

MEN  
DE B1-2

## Directeur du CRDP de l'académie de Limoges

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 24 août 2007, M. Henri Kighelman, inspecteur de l'éducation nationale

hors classe, est nommé et détaché dans l'emploi de directeur du centre régional de documentation pédagogique (CRDP) de l'académie de Limoges pour une période de trois ans, du 1<sup>er</sup> octobre 2007 au 30 septembre 2010.

## NOMINATIONS

NOR : MENE0759655A

ARRÊTÉ DU 1-8-2007  
JO DU 7-9-2007

MEN  
DGESCO A1-1

## Commission nationale du diplôme initial de langue française et jury national du diplôme initial de langue française

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 1<sup>er</sup> août 2007, les personnes dont les noms suivent sont nommées membres

de la Commission nationale du diplôme initial de langue française :

En qualité d'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

- M. Gérard Vigner.

En qualité de personne qualifiée dans le domaine du français langue étrangère

- Mme Évelyne Bérard, maître de conférences à l'université de Franche-Comté.

Les personnes dont les noms suivent sont nommées membres du jury national du diplôme initial de langue française :

**En qualité de présidente**

- Mme Monique Rossini-Mailhé, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale.

**En qualité de membre du jury**

- Mme Jeanne Clisson, professeure agrégée.
- Mme Sabine Lopez Irankhar Ziabar, professeure certifiée.
- M. Patrick Riba, professeur des écoles.
- Mme Christine Tagliante, professeure certifiée.
- M. Francis Delarue, professeur des écoles.
- Mme Ingrid Jouette, professeure certifiée.

<b>NOMINATIONS</b>	<b>NOR</b> : MEND0701617A	ARRÊTÉ DU 30-8-2007	MEN DE B2-2
--------------------	---------------------------	---------------------	----------------

## **A**ccès à la hors-classe des IA-IPR - année 2007

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 30 août 2007, sont **modifiées** les dispositions de l'arrêté en date du 22 février 2007 susvisé, comme il suit :

Retirer :

<b>CIVILITÉ</b>	<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>	<b>SPÉCIALITÉ</b>	<b>ACADÉMIE D'AFFECTATION</b>	<b>DATE D'EFFET</b>
M.	Nicodème	Raymond	Allemand	Lille	1er septembre 2007

Ajouter :

<b>CIVILITÉ</b>	<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>	<b>SPÉCIALITÉ</b>	<b>ACADÉMIE D'AFFECTATION</b>	<b>DATE D'EFFET</b>
Mme	Claeyssen	Monique	Administration et vie scolaire	Versailles	1er janvier 2007

<b>NOMINATION</b>	<b>NOR</b> : ESRH0700162A	ARRÊTÉ DU 24-8-2007	ESR DGRH C1-3
-------------------	---------------------------	---------------------	------------------

## **A**gent coordonnateur du réseau des agents chargés des fonctions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité dans les établissements publics d'enseignement supérieur ou à caractère scientifique et technologique

*Vu D. n° 82-453 du 28-5-1982, mod. not. par D. n° 95-680 du 9-5-1995, et not. art. 5-1 ; A. du 30-7-2003 ; A. du 11-3-2004*

**Article 1** - À compter du 2 avril 2007, M. François Clapier, ingénieur de recherche, est nommé coordonnateur du réseau des agents chargés des

fonctions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité dans les établissements publics d'enseignement supérieur ou à caractère scientifique et technologique, relevant de l'autorité du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**Article 2** - Le secrétaire général et le chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 août 2007  
Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
Le secrétaire général  
Pierre-Yves DUWOYE

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

VACANCE  
DE POSTE

NOR : ESRC0700169V

AVIS DU 13-9-2007

ESR  
DREIC B2

## **P**rofesseur d'université à l'université de la Sarre

■ Dans le cadre d'un accord bilatéral entre la France et l'université de la Sarre relatif à la coopération scientifique franco-allemande, un poste de professeur d'université pour la chaire "Littérature française dans le contexte européen" est à pourvoir dès la rentrée universitaire 2007-2008 à la Faculté II de philosophie (Langue, littérature et culture) - département 4.2 de romanistique.

Cet emploi, rémunéré conformément à la nouvelle grille des professions universitaires allemandes (W2), est à pourvoir pour une durée de trois ans, renouvelable une fois.

Un enseignant-chercheur, titulaire de la fonction publique française, peut y être placé en position de détachement, conformément aux articles 15 à 17 du décret du 6 juin 1984 modifié par le décret du 2 mai 2002.

Le professeur recruté devra être titulaire d'un doctorat et d'une habilitation à diriger des recherches.

Son activité d'enseignant chercheur concernera les domaines de la littérature française moderne

ainsi que la science des cultures et médias dans le contexte européen.

Il sera amené à intervenir dans le cadre de la formation des professeurs et à s'impliquer dans l'élaboration de cursus BA/MA. Il participera également à la prise en charge des cursus d'études franco-allemands MA/BA relatif à la coopération et la communication transfrontalières.

L'université de la Sarre, en s'appuyant sur le programme qui encourage l'attribution de postes aux femmes, souhaite favoriser l'augmentation du nombre de femmes dans ce secteur d'activité. C'est pourquoi l'université encourage vivement les femmes à poser leur candidature. Les candidatures des personnes handicapées, à qualification égale, seront examinées en priorité. Les candidatures, composées des documents habituels (curriculum vitae, copies des certificats et diplômes, liste des publications, description de la carrière scientifique et des expériences d'enseignement effectuées jusqu'ici), sans oublier l'adresse professionnelle et privée, doivent être adressées **jusqu'au 30 octobre 2007** à Mme la doyenne de la Faculté II de philosophie (Langue, littérature et culture) de l'université de la Sarre, Postfach 15 11 50, D- 66 041 Saarbrücken.